DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL n° 6-2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Jean PICCHIONI, Jacques LESIMPLE, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL, Bertrand GIRAUD, Denis SECHER, Cécile PARET, Jean-Michel PIASENTIN, Véronique ORGNON, Catherine GUIGUET, Anne TREGLOZE, Valérie CORDIER.

Absents excusés : Pierre DEBOLLE donne pouvoir à Bertrand GIRAUD.
Lionel REY donne pouvoir à Véronique ORGNON.

I) INTERVENTION DE GRESI'21 représenté par M. Benjamin POUILLOT et M. Daniel PONCET.

M. Le Maire rappelle le projet concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment école des Adrets et donne la parole à M. Benjamin POUILLOT, représentant Grési'21.

M. POUILLOT explique les étapes et le Fonctionnement :
Location de la toiture pendant 20 ans (loyer de 312 €/an),
Maintenance et exploitation à la charge de Grési 21,
Au bout de 20 ans, l'installation appartient à la Commune et permet de continuer de produire de l'électricité (ou la Commune peut continuer avec Grési'21),

- 23% de la consommation annuelle des bâtiments communaux des Adrets (115000 KWh) avec une installation de 23,4KW
- Durée de vie des panneaux supérieurs à 30 ans (80% d'efficacité au bout de 25 ans).

Information complémentaires concernant les nuisances sonores éventuelles dues à la ventilation de l'onduleur :

- Onduleur HUAWEISUN 2000-20 KTL
- Refroidissement par convection naturelle (pas de ventilateur extérieur)
- Emission de bruit <29 db à 1m. (20 à 30 db = chuchotement)
-

M. Benjamin POUILLOT explique qu'après étude, il a été retenu que la centrale photovoltaïque (65 panneaux de 360Wc = 23,4 kWc) serait installée sur le pan de toit sud du Gymnase de l'école des Adrets, en surimposition.

Il explique que 4 entreprises ont été consultées (Watt & Home, FE Solar, Ares Solar, Lumensol) pour l'installation de cette centrale et que suite au résultat de la consultation c'est la proposition de l'entreprise Watt & Home qui a été retenue.
Les élus débattent avec Mrs POUILLOT et PONCET sur le meilleur moment pour l'installation de la centrale, il a était donc décidé qu'il serait préférable de prévoir les travaux pendant les vacances scolaires pour la sécurité des enfants ; durée des travaux 2 semaines maximum, à prévoir éventuellement pendant les vacances scolaires de Février 2019.

II) DOMAINE NORDIQUE BELDINA - Intervention de M. Thierry ROUVES Directeur de Nordic Isère et de l'ARECE (Association de réinsertion).

Depuis 2005, l'association gère le domaine de ski de fond " Beldina " et son chalet situé aux 7 Laux, afin de diversifier les postes de travail proposés pour l'insertion. Par ailleurs, ARECE est actuellement le seul Atelier et Chantier d'insertion à intégrer cette activité à la fois sportive et touristique dans un parcours professionnel destiné aux salariés en insertion.

M. Thierry ROUVES donne quelques grandes lignes concernant l'activité pour l'hiver 2017/2018 :
- Il informe de l'augmentation de l'activité et de l'accueil des scolaires, 7 écoles et 1 collège du Grésivaudan et qu'il y a eu cet hiver l'intervention de moniteurs pour encadrer les écoles ;
- Il informe que l'EPIC va financer l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au Chalet de fond ;
- Il informe également que suite à une offre intéressante, l'ARECE a pu acheter un 2ème engin de damage d'occasion.
- Il explique que la création de la piste de luge a fait des heureux et qu'elle a était fortement utilisée.
- Il informe de certain retour négatif concernant la piste verte existante pour les débutants, qui apparemment serait plus une piste bleu, des travaux sont à prévoir afin de rendre cette piste de fond accessible aux débutants. L'étude est confiée à l'ONF (Mrs DE YPPARAGUIRRE et GOURMELEN) en collaboration avec les élus de Laval et des Adrets.

La Commune de Laval a donné gracieusement des escaliers couverts à l'ARECE ; Ils seront mis en place, pour un accès plus sécurisé du parking aux pistes de fond.

III) SEDI PLAN DE FINANCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC – VILLARD-BERNARD 1-6

M. Le Maire explique que suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune LES ADRETS
Affaire n° 18-002-002
EP – Rénovation Villard-Bernard

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 6954 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 4945 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **132 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **1876 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **6 954 €**
- Financements externes : **4 945 €**
- **Participation prévisionnelle : 2 009 €**
  (Frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : **132 €**

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **1876 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

IV)) SEDI CHANGEMENT DE TITULAIRE ET SUPPLEANT 2-6

M. Le Maire explique qu'il y nécessité de faire un changement sur la désignation des délégués représentant la Commune pour le SEDI (cf. délibération 1-5 du 07/04/2014).
- est nommé titulaire M. Denis SECHER,
- est nommé suppléant M. Jacques LESIMPLE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les désignations comme présentées ci-dessus.

V) REMBOURSEMENT FACTURE A LA CAMPANAISE N° 3–6 :

Monsieur le Maire informe que l'association « La Campanaise » a acheté pour le compte de la Commune un appareil photo d'une valeur de 469.89 € et qu'il y a lieu de lui rembourser cette somme.

Après discussion le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser la somme de 469.89 € (quatre cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-neuf cents) à l'association « La Campanaise »

VI) QUESTIONS DIVERSES

ADRESSAGE :

M. Jean-Michel PIASENTIN, explique que suite à une réunion avec LA POSTE, il convient de définir le nombre de rue à créer, et que le rapport d'audit a été signé.

CHAUFFERIE BOIS :

Mme Anne TREGLOZE, explique que la société A3 SEREBA, a rendu un avant-projet concernant le changement de la chaudière fioul actuelle de la Mairie, par un réseau de chauffage bois à granulés Mairie et grange.

Deux options s'articulent autour de l'amélioration de la régulation du bâtiment Mairie.

La première consiste à régler la température des émetteurs du rez-de-chaussée qui a une occupation intermittente (par rapport aux deux autres niveaux) avec des robinets motorisés programmables à partir d'un calendrier d'occupation.

La deuxième option consiste à séparer les réseaux de chauffage, niveau par niveau. Cela permettra de piloter chaque niveau indépendamment, en fonction des horaires avec une programmation à partir d'un calendrier d'occupation.

Une décision sera prise ultérieurement.

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 :

Mme Michèle GAGNAIRE explique que suite à plusieurs départs d'agents contractuels et qui ne souhaitent pas renouveler leur contrat pour la rentrée 2018/2019, il y a lieu de faire un recrutement de personnel et de revoir la répartition des taches du personnel communal de l'école, également en fonction de la semaine de 4 jours.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – REMPLACEMENT DELPHINE FROIDEVAUX :

Mme Anne TREGLOZE explique que suite à l'appel à candidature, pour le remplacement temporaire de Mme Delphine FROIDEVAUX, plusieurs candidatures ont été reçues et que 3 d'entre elles ont été retenues.
Il convient de proposer un rendez-vous.

PETIT SAS EN BOIS ACCOLE A l'ALGECO :

Suite à la suppression d'une classe, l'algeco va être enlevé. Le petit "sas en bois" accolé à l'algeco appartenant à la commune, restera en place, et pourra être utilisé par le Centre de loisirs comme bureau d'accueil.
Un devis va être demandé pour le fermer.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018
20H EN MAIRIE